



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 09 juillet 2020 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 03/07/2020.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, FONGARLAND Jean-Jacques, GRANJON Marc, FOUILLAT Christine, SEYVE Véronique, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, ARDOUIN Isabelle, VIGNON Philippe, BERTALOTTO Frédérique, BONNET Philippe, PILON Denis, PLASSE Elodie, DUTEL Noémie, SERAILLE Loïc, SUREDA Jennifer.

Absents excusés : TERRAILLON Régine (Procuration à BEFORT Jean-Marc), PERONNET Jean-Marc (Procuration à MOLLARD Christian).

Secrétaire de Séance : ARDOUIN Isabelle

MPG/ 05 2020

M. Le Maire rend hommage à deux personnalités importantes pour la Commune de Panissières :

M. Claude Collomb, élu sous de précédents mandats, a toujours été un conseiller impliqué, dont le sérieux et le bon sens n'ont eu d'égal que l'humanité dont il a fait preuve, notamment au sein du Centre communal d'action sociale.

M. Pascal Clément, député de la Loire pendant plus de trente ans et ancien garde des sceaux, a aussi marqué l'histoire panissieroise par sa présence « sur le terrain », par son travail avec M Jean Claude Frécon, Sénateur, ou encore avec Mme Françoise Veillon, Maire de Panissières. Il apporta un soutien apprécié à la restauration de la Ferme Seigne.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : sans objet.

1- Règlement intérieur du Conseil municipal

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi. Doivent obligatoirement être fixées dans le règlement : les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, les règles relatives aux questions orales, les modalités du droit d'expression des conseillers élus de l'opposition.

Le règlement intérieur du Conseil municipal de Panissières comporte 12 articles fixant également l'organisation de la réunion, des débats, du vote ainsi que la modulation des indemnités au regard du présentéisme en réunion.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 23
- Exprimés : 23
- Pour : 23

2- Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs (CCID)

Le code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. Pour les communes de + 2000 habitants, la CCID est composée du Maire et de 8 membres (et 8 suppléants).

Elle dispose d'un rôle consultatif pour différentes missions : l'évaluation des propriétés bâties, l'avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'établissement de la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation... Par délibération, le Conseil dresse une liste de noms parmi lesquels les commissaires et leurs suppléants en nombre égal seront désignés par le directeur régional des finances publiques.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

3 – Attribution d'aides pour le développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente

La Commune de Panissières est impliquée, depuis 2018, dans le dispositif d'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Communauté de Communes de Forez Est à l'attention des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente. A ce titre, deux dossiers sont présentés pour approbation du conseil municipal :

Entreprises	Dirigeant	Travaux	Montant total du projet en € HT	Investissements retenus en €	Dépenses éligibles en €	aide CCFE	Aide Panissières	aide Région
Le Tisseur des Saveurs	Patricia GUERPILLON	Aménagement d'une pergola	45 000	40 000	20 000	2000	2000	8000
Ecovesta	Christophe BABEL / Jason BLANC	Réaménagement d'un local en espace de vente d'électroménager	52 704	23 422	20 000	2000	2000	0

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

4 – Contrat d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage peut être accueilli à compter de septembre 2020, et pour deux ans, au sein du service de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs municipal (CLSH). Le tutorat sera assuré par la coordinatrice enfance jeunesse de la commune, mais un tutorat complémentaire associatif est envisagé pour assurer des temps d'encadrements sportifs. La répartition des temps de présence sur l'année est la suivante : 540h/accueil périscolaire, 212h/ CLSH et tutorat associatif pour 72h.

L'organisme de formation est l'université Claude Bernard Lyon I pour l'obtention du « Diplôme d'Etudes Universitaires des Sciences et Techniques (DEUST), Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives ou Culturelles (AGAPSC) - Parcours Animation ». La rémunération de l'apprenti s'élève à 43% SMIC sur la durée du contrat. Les frais de scolarité récemment communiqués sont de 3550€/an, après une aide de 50% du centre national de la fonction publique territoriale. Au regard du montant total de la formation, des informations complémentaires sont sollicitées par les conseillers. Les précisions seront données lors du prochain Conseil. Il est toutefois noté le contexte actuel en faveur de l'apprentissage et le souhait de formaliser le recrutement d'un apprenti dès à présent.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Abstention : 17*
- *Exprimés : 6*
- *Pour : 6*

5 – Acquisition des parcelles AM 104, AM 51 et 52 – construction d'un bassin d'orage

M. Le Maire rappelle la construction envisagée d'un bassin d'orage pour desservir le bassin versant du Grand Champ, incluant la desserte du nouveau lotissement. Des travaux de géomètre ont été conduits en date du 28 juin 2019. A réception, au 13 mars 2020 du plan de division parcellaire, il est possible pour la commune d'acquérir :

- La parcelle AM 104, appartenant à M et Mme Chevalier :

La parcelle AM 104 est devenue après division AM 399 d'une contenance de 236 m² et AM 400 d'une contenance de 331 m². Le parcellaire cédé dispose d'une contenance totale de 567 m². Le prix de cession fixé à 2 euros /m², soit une cession portée à 1134 euros.

- Les parcelles AM 51 et 52, appartenant à M et Mme Guillot :

La Commune de Panissières se porte acquéreur par échange sans soulte ainsi constitué :

- L'acquisition auprès de M. GUILLOT André et Mme GUILLOT Marie France des parcelles AM 394 et AM 397 d'une contenance de 274 m², pour une valeur appréciée de 4810 euros.
- la rétrocession à M. GUILLOT André et Mme GUILLOT Marie France de la parcelle nouvellement cadastrée AM 400 (n° d'origine AM 104) d'une contenance de 331 m², en bordure de ruisseau, ainsi que la réalisation des travaux d'aménagement des

berges, l'installation d'un grillage sur la limite de propriété, les coûts de location de matériel et de personnel des services techniques afférents à ces travaux ainsi que la prise en charge des frais de géomètre et de la maîtrise d'œuvre de l'opération, pour une valeur appréciée de 4810 euros

Ces acquisitions seront dressées devant Notaire ; les frais afférents aux actes notariés seront supportés par la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

6 - Questions diverses

Commission Ressources humaines, jeunesse, écoles et vie sociale

Anne Marie Borel mentionne l'arrivée dans les effectifs de la commune des jeunes recrutés à l'occasion du dispositif « chantiers éducatifs », conduit avec le Département de la Loire et l'Association Main d'œuvre à disposition. Six jeunes viendront travailler à compter du 6 juillet et jusqu'au 14 août auprès des services techniques, du secrétariat de Mairie ou encore du Centre de Loisirs.

Le repas du Centre Communal d'action social est programmé pour le 23 octobre 2020.

Jean Jacques Fongarland précise son travail de contact et d'échanges auprès de l'équipe des services techniques communaux.

Commission Voirie – Bâtiments

Christine Fouillat signale un mur particulièrement dégradé au niveau de la jonction route de Tarare/ rue de la République.

Jean-Jacques Fontgarland rappelle les attentes d'aménagement des Grands Places.

Les enjeux de sécurisation d'un arrêt de car le Carrefour du Roule est rappelé par Denis Pilon. Il souhaite prendre le suivi de dossier suite aux échanges avec le Département.

Eric Gonzalez explique que les travaux pour la viabilisation du Lotissement chez Vernay s'achèvent pour les réseaux secs et humides ; la signature des actes notariés doit être réalisée dans les meilleurs délais s'agissant des prochains travaux pour la création bassin d'orage à programmer cet été.

Les voies d'accès du Parc Vermare sont réalisées. Les travaux de réfection de la salle d'animation avancent correctement : la peinture est réalisée dans les couloirs, et la grande salle en cours de préparation.

Les tracés routiers sur la route de Cottance se poursuivent et la signalisation verticale est bientôt installée.

Commission Urbanisme – Environnement

Loïc Seraille explique les récents contacts avec l'entreprise délégataire sur le domaine de l'assainissement, la SAUR. Des travaux sur la station Chez Barrault, consistant en la création d'un bassin d'orage et l'installation d'un nouveau canal de sortie, sont à engager. Le dossier concernant le plan d'épandage des boues, auprès d'agriculteurs, est actuellement à l'étude.

L'analyse concernant le transfert de compétence à la Communauté de communes de Forez fait l'objet d'une première réunion fixée au 20 juillet avec les services intercommunaux.

Monique Guillaumond rappelle la commercialisation d'un certain nombre d'appartement en cours sur la commune. Le choix de mobilier urbain s'est poursuivi pour finaliser la requalification du centre bourg.

Suite à l'étude conduite avec les services de la CCFE, la commune de Panissières se dote de nouveaux conteneurs d'ordures ménagères. Il s'agit de colonnes aériennes, plus aisées à mettre en place en centre-ville et mobiles si nécessaires.

Trois sites ont été retenus pour leur implantation :

- * parking du 19 mars 1962

- * à proximité du Musée de la Cravate et du textile

- * rue JB Guerpillon

L'ouverture du conteneur est réalisée par un badge électronique nominatif non géolocalisable. Le capteur fixé sur le conteneur permet de comptabiliser la fréquence des dépôts par usager (non limités). La récupération des contenus se fait par camion grue. Une réunion publique est organisée le 8 octobre avec la CCFE pour expliquer cette mise en place.

Commission Sports

Elodie Plasse rend compte de la tenue de l'assemblée générale du Club de football. Ce dernier accède à la 2^e division. Une visite des vestiaires a permis d'apprécier l'avancée des travaux de réfection.

Le planning d'occupation du gymnase, à compter de septembre 2020, est expliqué par Laurent Mioche. Une concertation conduite avec les établissements scolaires puis l'ensemble des associations utilisatrices permet de finaliser un usage en bonne entente.

La concertation avec la Commune de Chambost reprend pour la pratique du football.

Commission Transition écologique – Economie solidaire

Le rapport réalisé par la mission SAGE du SIEL-TE met en exergue des bâtiments pour lesquels des économies d'énergie sont à réaliser : le Musée, la salle de musique et l'école maternelle. Sur ce dernier bâtiment, une étude globale est souhaitée.

Les premiers composteurs seront installés sur la commune en septembre, suite au retard pris avec la crise sanitaire pour le déploiement du projet.

Sylvie Faye signale également un travail sur la mobilité pour permettre l'usage de pistes cyclables sur la commune.

Commission Culture- Patrimoine-Tourisme

Les temps d'échanges et les visites sur sites des 2 premières réunions de la commission sont restitués par Isabelle Ardouin. Est notamment souligné la beauté du bâtiment du Musée de la cravate et du textile, dont il y a tout intérêt à optimiser l'agencement.

Grégory Dussud rappelle la tenue d'un 2^e appel à projet « WiFi4You » de l'Union européenne pour un équipement en bornes Wifi, pour lequel la candidature de la commune n'est pas retenue à ce jour.

La commission travaille actuellement à l'élaboration d'une liste de noms de personnalités importantes pour la commune pour nommer les places et parkings.

Noémie Dutel présente une proposition de page Facebook de la Mairie récemment réalisée. Par analogie à la communication de certaines collectivités (compte Instagram) des rubriques sont en cours d'élaboration pour mettre en valeur le patrimoine, l'artisanat, le commerce et les associations de Panissières. Un travail sur une charte graphique associée à une identité visuelle de la commune peut être envisagé avec des conseils professionnels.

Véronique Seyve annonce une réunion dès juillet pour préparer le prochain bulletin municipal. Il convient de désigner des référents « communication » dans chacune des commissions et de proposer des photographies.

Philippe Vignon rappelle l'intérêt de la lutte contre la présence des pigeons en centre bourg. A cet égard, est rappelée la sécurisation de l'accès à l'église.

Philippe Bonnet précise le souhait de la municipalité de maintenir la tenue de la Foire de la St Loup, dans la mesure que le contexte sanitaire permettra, et avec le risque d'une annulation possible.

La séance est levée à 22h15.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 15 septembre 2020.

Le Maire, Christian MOLLARD.

